

11/08/10

Hervé de La Martinière : Je ne regrette aucunement l'action contre Google

Rédigé par Nicolas Gary,

Difficile de parler d'une bibliothèque babelienne espérée par Google, avec la numérisation massive d'ouvrages, mais peut-être plus simplement de bibliothèque d'Alexandrie. Pourtant, dans Procès Verbal, Olivia Gesbert revenait avec différents invités sur le fameux procès contre Google intenté par La **Martinière** .

Autour de la table, du beau monde, à commencer par le PDG du groupe, Hervé de La Martinière, mais également Jean-Jacques Gomez, avocat-conseil, Cédric Manara, spécialiste de la propriété intellectuelle et Michel Valensi, fondateur de l'Éclat, première maison à avoir accepté le deal avec **Google** Books.

Ce procès, remporté par La Martinière, mais pour lequel Google a fait appel, mais à l'époque, Serge Eyrolles, président du SNE ne voyait pas pourquoi la société ne « respecterait pas la loi des autres pays ». À l'époque toujours, en 2006, Hervé de la Martinière était assez seul dans ce combat, mais il fut rejoint finalement par la SGDL et le SNE.

Évaluation du site

Ce site diffuse l'actualité littéraire, sous forme d'articles et de présentations de livres.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* :15

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



Hervé de la Martinière et son avocat, Me **Colin** (bras croisés)
crédit photo ActuaLitté©

Alors, ce retour sur un procès, qu'apporte-t-il aujourd'hui ? Que les négociations sont toujours en cours avec Google, comme l'assure Hervé de La Martinière. Mais le meilleur moyen alors de discuter fut de passer par l'assignation. Une action qui aura eu le mérite de soulever « pas mal de questions » chez l'Américain, avec une « grande victoire » reconnue par les tribunaux français.

Pour l'Éclat, il est étonnant d'entendre que Google n'ait pas souhaité discuter avec « un petit éditeur comme Le Seuil », alors qu'il a pris le temps de le faire avec « un minuscule ». Bien entendu, « ils cherchent une porte d'entrée », et ce, « quel que soit l'éditeur », rétorque l'intéressé. Mais pour l'Éclat, la mise à disposition des oeuvres à lire en intégralité sur le web - nous sommes en 2000 - était complémentaire de la démarche de vente.

Et selon lui, cette démarche a eu un réel impact sur les ventes, justement. Loin de prêcher l'abandon du papier, il plaide au contraire en faveur de Google, dont les contrats sont bien détaillés et très souples pour un éditeur. Le reste de l'émission disserte autour des questions de contrefaçons et des problématiques abordées par le procès Google. Notamment la possible - et nécessaire ? - évolution de la législation sur le droit d'auteur, qui en cette période numérique, est quelque peu secouée...

Gallimard, Albin Michel et l'appel

Notons également que durant le Salon du livre de Paris en 2010, Antoine Gallimard, qui n'était alors pas encore président du SNE, avait assuré qu'il porterait plainte contre Google Books, pour rejoindre les rangs, avec notamment Albin Michel. La plainte devait être déposée cet été avait-il confirmé récemment, mais pour l'heure, aucune nouvelle.

D'autre part, Google a fait appel de la décision du tribunal, l'affaire est donc encore loin d'être réglée...